



SÉANCES D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Dossier de présentation

FINALITE DES SÉANCES

En collaboration avec l'Education Nationale, La Communauté urbaine d'Arras (CUA) et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Villes de l'Artois, prestataire de la CUA, se donnent comme finalité d'informer et de sensibiliser les individus aux conséquences de notre mode de vie sur notre cadre de vie.

Par nos actions, nous proposons aux élèves de mieux comprendre l'impact de leurs gestes sur l'environnement et sur l'homme, de leur donner des moyens de réflexion afin de proposer des projets d'actions en vue d'améliorer notre cadre de vie.

OBJECTIFS GENERAUX

- Permettre aux élèves de s'exprimer sur leurs représentations vis-à-vis des différents thèmes traités
- Leur permettre de comprendre les enjeux liés à l'environnement
- Leur donner les moyens de comprendre leurs comportements quotidiens et leurs impacts dans le but de les rendre acteurs de leur cadre de vie
- Leur permettre de s'inscrire dans un projet commun pour agir ensemble sur l'environnement

METHODOLOGIE

Ces thèmes sont créés pour que les enfants soient auteurs et acteurs de leur projet. Les animations permettent une compréhension, une réflexion et une action sur chaque module. C'est dans ce cadre qu'il est possible d'intégrer des visites des infrastructures de la Communauté urbaine d'Arras.

Pour la CUA, les modules comportent 4 à 5 séances (trois réalisées par les animateurs de la CUA et une à deux réalisées par l'enseignant). Pour le CPIE Villes d'Artois, les modules comportent tous un minimum de six séances (trois réalisées par le CPIE et trois à cinq réalisées par l'enseignant).

LES MODULES

Le programme d'éducation à l'environnement (PEE) est suivi par les mêmes élèves tout au long du cycle 3 (3 années consécutives). Il se compose de 6 modules.

Contact CUA :

Juliette OUTREBON j.outrebon@cu-arras.org

Tél : 03 21 21 87 15

1

Direction du développement durable
3 rue Frédéric Degeorge BP 10345
62026 ARRAS Cedex

La Communauté urbaine d'Arras assure les modules « **découverte des milieux naturels, eau 3^{ème} séance, déchets ménagers, énergie** ».

Le (CPIE) Villes de l'Artois intervient pour réaliser les modules « **eau 1^{ère} et 2^{ème} séances, transports et déplacement, développement durable** ».

6 modules seront répartis sur chacun des niveaux de cycle 3, à savoir :

<u>Classe de CE2</u> : 2 modules	→	-Découverte des milieux naturels avec présentation du programme -Eau
<u>Classe de CM1</u> : 2 modules	→	-Déchets ménagers -Transports et déplacements
<u>Classe de CM2</u> : 2 modules	→	-Energie -Développement durable

Afin de planifier ce programme d'éducation à l'environnement, il est nécessaire de s'assurer de l'engagement des enseignants qui suivront le groupe d'élèves bénéficiaires des séances sur 3 ans. Si un enseignant quitte l'école, celui qui le remplace doit impérativement intégrer le projet.

Il est à noter que cette répartition des modules est nouvelle par rapport aux années précédentes : inversion des modules énergie et transports et déplacements en classe de CM1 et CM2.

Pour l'année scolaire 2011-2012, les élèves qui seront en CM2 auront déjà participé au module énergie en CM1 et n'auront pas encore participé au module transports et déplacements. Ils devront donc suivre ce module en CM2.

EVALUATIONS DES ACQUIS PAR LES ELEVES

Le cahier des enfants

Au début de chaque module, les animateurs distribuent des fiches aux enfants. Elles permettent de garder une trace écrite des réflexions de l'élève dans chaque module traité pendant les 3 ans du PEE. Ces fiches sont présentées à la fin de chaque séance. Le contenu de ces fiches est repris à la séance suivante. Elles sont à conserver par les élèves et permettent de constituer un « cahier des enfants » support personnel de l'enfant tout au long des trois années du programme.

Le projet de classe

Contact CUA :

Juliette OUTREBON j.outrebon@cu-arras.org

Tél : 03 21 21 87 15

2

Direction du développement durable
3 rue Frédéric Degeorge BP 10345
62026 ARRAS Cedex

Chaque module du PEE doit permettre aux élèves d'avoir une réflexion sur chaque sujet afin de permettre de proposer un projet d'action en faveur de l'environnement au niveau de l'école, du quartier, de la commune ou du territoire communautaire. Lors de la réalisation du module, les animateurs de la CUA ou du CPIE inviteront les classes à réaliser un projet correspondant à la thématique traitée.

A titre d'exemples :

- la mise en place d'un programme d'économie d'eau au sein de l'école, du quartier...
- la mise en place du tri sélectif au sein de l'école...

Des fiches d'évaluation

Des fiches d'évaluation sont à remplir par les enseignants une fois un module terminé. Les enseignants devront transmettre ces fiches à la direction du développement durable de la CUA et à l'Inspection de l'Education Nationale au plus tard avant le module suivant.

Le projet de fin de programme

Chaque année, la CUA proposera aux classes de CM2 un projet clôturant le programme triennal.

CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DES SEE

Ce dossier reprend l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de chaque module.

Chaque module est présenté de la même manière :

- Le dossier enseignant de la thématique traitée contenant les objectifs de chaque séance et le déroulement du module
- Les différentes fiches d'activités que les élèves rempliront au cours des interventions. Ces fiches constituent le cahier des enfants.
- Des informations sur la thématique
- Des idées de projet
- Une fiche d'évaluation

Contact CUA :

Juliette OUTREBON j.outrebon@cu-arras.org

Tél : 03 21 21 87 15

3

Direction du développement durable
3 rue Frédéric Degeorge BP 10345
62026 ARRAS Cedex